

«Gratuité des péages autoroutiers pour les services de secours : (enfin) une bonne nouvelle pour l'intérêt général !»

11/04/2019

Le sénateur Longeot se félicite ainsi de la confirmation par Élisabeth Borne, Ministre chargée des Transports, de la mise en œuvre de cette mesure, l'ayant notamment interpellée à ce sujet le 21 mars dernier lors de l'examen au Sénat du projet de loi d'orientation des mobilités.

La mesure attendait un décret d'application pour entrer en vigueur et **élargir la gratuité** octroyée aux pompiers, SAMU, policiers et gendarmes en véhicule de service pour les péages autoroutiers, et ce, **peu importe le lieu de leur intervention**. Jusqu'alors, ils ne bénéficiaient de la gratuité que pour les interventions sur autoroute. Mais un tel décret tardait à voir le jour, les sociétés d'autoroutes attendant que l'Etat s'engage à compenser le manque à gagner.

De telles justifications financières ne pourraient se justifier quand il s'agit de sauver des vies et d'intervenir rapidement, quand bien même les sommes en question sont minimales au regard des résultats financiers des sociétés gestionnaires d'autoroutes. Mais **le sénateur Longeot attend** toutefois **des garanties** quant aux suites de ce dialogue et des modifications de conventions à venir afin de prévoir une telle prise en charge par les sociétés concessionnaires des dépenses de péage.

Le sénateur Longeot tient à rappeler son attachement à la notion de **responsabilité sociétale des entreprises**, qui, si celle-ci traduit une notion encore ambiguë, ne devrait jamais l'être quand il s'agit de services de secours et d'urgence d'intérêt général.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)